

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 06.12.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 12 décembre 2024 a été transmis le 6 décembre 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2024

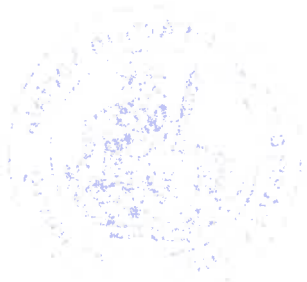
**Le Président,**  
Renaud BERETTI

**Le Secrétaire de Séance**  
Christian MOUNIER



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241212-DELIB98-DE  
Date de transmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241212-DELIB98-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024

## DÉLIBÉRATION

N° : 7                      Année : 2024

Exécutoire le : 10 DEC. 2024

Publiée/Notifiée le : 10 DEC. 2024

Visée le : 10 DEC. 2024

### ADMINISTRATION GENERALE

## TARIFS 2025 DU SERVICE DE TELEASSISTANCE

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration vote librement les tarifs de certains services du CIAS et qu'il convient de réactualiser ceux du service de téléassistance pour les raisons suivantes :

- La clause de révision des prix prévues à l'accord-cadre pour la téléassistance prévoit un taux de variation de + 3.3 % pour l'année 2025. Pour information, en 2024, le prestataire n'avait finalement pas appliqué de hausse à ses tarifs.
- En septembre 2024, l'indice du prix INSEE à la consommation est de + 1.1% sur un an,
- l'harmonisation tarifaire entre l'ancienne et la nouvelle technologie de téléassistance est poursuivie pour que le choix soit fait en fonction des contraintes et de la fiabilité techniques, et non du prix. La hausse tarifaire pour la location de téléassistance utilisant la technologie RTC est donc un peu plus importante.
- le rajout des deux tarifs supplémentaires pour l'expérimentation de la téléassistance mobile avec périmètre de déplacement (tarifs initiaux votés lors d'un précédent conseil d'administration).
- Au total, la hausse tarifaire varie de 2 à 3.8 % selon les options et les arrondis au dixième de centimes, soit un surcoût qui va de 1.2 à 9.6 € TTC par an.

A la différence de la plupart des autres prestataires de téléassistance, les tarifs proposés sont tout compris, sans frais supplémentaires d'installation, de test technique ou de dépannage à domicile. Ils restent dans la moyenne basse des prix constatés nationalement.

Par ailleurs, la tarification proposée à l'Orée du Bois est basée sur ceux du prestataire Vitaris. Anticipant une hausse tarifaire de ce dernier, les tarifs 2024 avaient été augmentés pour la résidence autonomie. Le prestataire n'ayant finalement pas augmenté ses tarifs cette année-là, aucune hausse ne sera appliquée à la téléassistance de l'Orée du Bois pour l'année 2025.

Annexe : Grille tarifaire proposée pour la téléassistance

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les tarifs proposés annexés à la présente délibération et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,

- APPROUVE les tarifs proposés annexés à la présente délibération et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,  
Christian MOUNIER

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## TARIFS TELEASSISTANCE 2025

<b>DOMICILE - ABONNEMENT DE BASE</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>%</b>	<b>surcoût TTC par an</b>
Location téléassistance RTC	21,20	<b>22,00</b>	3,77%	9,60
Location téléassistance GSM	22,30	<b>22,90</b>	2,69%	7,20
<b>DOMICILE - OPTIONS</b>				
Location détecteur de chute lourde	5,10	<b>5,20</b>	1,96%	1,20
Location détecteur de fumée	4,40	<b>4,50</b>	2,27%	1,20
Location d'une téléassistance hors domicile - bouton poussoir	19,00	<b>19,50</b>	2,63%	6,00
Location d'une téléassistance hors domicile - montre géolocalisée	31,70	<b>32,50</b>	2,52%	9,60
Location d'un chemin lumineux	11,60	<b>12,00</b>	3,45%	4,80
Location d'un pilulier connecté	14,80	<b>15,20</b>	2,70%	4,80
Achat et installation boîte à clé	65,50	<b>67,50</b>	3,05%	2,00
Achat et installation boîte à clé après abonnement	129,00	<b>133,00</b>	3,10%	4,00
Achat d'un bracelet sécurisé pour montre géolocalisée	60,00	<b>60,00</b>	0,00%	0,00
Perte d'une montre géolocalisée	330,00	<b>330,00</b>	0,00%	0,00

<b>OREE DU BOIS</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>%</b>	<b>surcoût TTC par an</b>
Location téléassistance RTC	9,61	<b>9,61</b>	0,00%	0,00
Location téléassistance GSM	12,15	<b>12,15</b>	0,00%	0,00
Location détecteur de chute lourde	4,98	<b>4,98</b>	0,00%	0,00

**Acte à classer****DELIB104**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-12-16T11-41-39.00 ( MI257792509 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20241212-DELIB104-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Tarifs 2025 du service de Téléassistance

**Date de décision :** 12/12/2024



---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**


---

**Acte :** [7 DELIB](#)  
[Vote tarifs téléassistance 2025.PDF](#)
**Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**
**7-** **Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation  
[1 tarifs téléassistance ...](#)
[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)
**Page de garde CA** **Type PJ :** 99\_DE - Délibération  
[12122024.PDF](#)
[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)


---

Classer

Annuler

**Préparé** Date 16/12/24 à 11:41

 Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)
**Transmis** Date 16/12/24 à 11:41

 Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)
**Accusé de réception** Date 16/12/24 à 11:48